RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80215
Numéro SIREN : 453 756 314
Nom ou dénomination : ABchimie

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010604

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *VIENNE*

669250

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/010604**
n° de gestion : **2004B80215**
n° SIREN : **453 756 314 RCS Vienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 31/12/2018 à un dépôt reçu par voie électronique annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABchimie - Société par actions simplifiée
1230 route de la Porte za la rivoire 38630 Corbelin -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

669250

10604.

Adresse de l'entreprise 1230 Route de la Porte 38630 CORBELIN — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 3 7 5 6 3 1 4 0 0 0 2 8 — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31 0 6 2 0 1 8 Net 3	N-1 31 0 6 2 0 1 7 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	193 778	AG 11 762	182 016	[illegible]
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	85 491	AQ 46 679	38 812	12 839
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	200 785	AS 103 647	97 138	128 187
	Autres immobilisations corporelles	AT	250 952	AU 144 310	106 642	89 371
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	30 431	CV	30 431	30 015
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 307	BI	3 307	3 307
	TOTAL (II)	BJ	764 743	BK 306 398	458 346	268 281
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	107 937	BM	107 937	87 742
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	51 179	BU	51 179	27 818
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	9 247	BW	9 247	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	723 650	BY 3 075	720 576	606 230
	Autres créances (3)	BZ	17 460	CA	17 460	11 068
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	952 981	CG	952 981	1 356 335
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 991	CI	9 991	6 239
	TOTAL (III)	CJ	1 872 445	CK 3 075	1 869 371	2 095 431
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 637 188	LA 309 472	2 327 716	2 360 718

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

Dossier N° 240000 en Euros — Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert-Comptable — FIRECOM LES AVENIERES

Greffe du tribunal de commerce de Vienne : dépôt n° 10604 en date du 31/12/2018

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 28 000)	DA	28 000	28 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 800	2 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	975 831	512 326
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	748 886	463 504
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 755 517	1 006 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		30 500
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		30 500
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	71 368	230 222
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	264 758	666 203
	Dettes fiscales et sociales	DY	235 733	376 267
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	341	896
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		50 000
	TOTAL (IV)	EC	572 199	1 323 588
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 327 716	2 360 718
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont : Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	572 199	1 323 588
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Page 5/6

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	777 508	FB	128 489	FC	905 997		862 801
	Production vendue : biens*	FD	1 935 928	FE	696 912	FF	2 632 840		1 975 200
	Production vendue : services*	FG	91 918	FH	24 687	FI	116 605		122 050
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 805 354	FK	850 088	FL	3 655 442		2 960 051
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	55 495		37 193
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	39 735		11 806
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 075		4 333
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 751 746		3 013 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	604 140		508 053
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(23 361)		5 797
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	447 121		339 191
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(20 195)		(20 823)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	475 437		621 522
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 025		29 602
	Salaires et traitements*					FY	684 741		574 615
	Charges sociales (10)					FZ	272 939		176 117
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	81 983		76 027
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 075		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	37 830		35 982
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 620 734		2 345 084
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 131 012		668 298
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	417		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 406		6 041
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	7 822		6 041
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 822		6 041
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS									

Formulaire obligatoire article 53 A du Code Général des Impôts

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 054	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 054	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 717	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	46 583	95
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	49 300	95
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(45 246)	(95)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	344 702	210 739
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 763 623	3 019 423
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 014 736	2 555 918
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	748 886	463 504
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HV		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	9 235	5 768
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	112 807	53 912
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	34 912	29 590
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 52 943 obligatoires A9 59 864			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	49 300	4 054

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Immobilisations au début de l'exercice 1	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	11 587	KE	KF 182 191
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre (Dont composants)	L9		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont composants)	M1		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont composants)	M2	56 050	KQ	KR 31 995
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont composants)	M3	200 685	KT	KU 5 400
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		98 810	KW	KX 9 978
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		109 305	KZ	LA 45 881
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		21 519	LC	LD 2 546
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LI	LJ
	Avances et acomptes			LL	LM
	TOTAL III	LN	486 369	LO	LP 95 799
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8U	30 015	8V	8W 416
	Autres titres immobilisés	IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	3 307	IU	IV
	TOTAL IV	LQ	33 322	LR	LS 416
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	531 277	ØI	ØJ 279 406

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions — par virement de poste à poste 1	Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou réévaluation pratiquée au cours de l'exercice — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO	DO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 193 778	IX 193 778
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG 2 555	MH 85 491	MI 85 491
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 5 300	MK 200 785	ML 200 785
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 108 787	MO 108 787
	Autres immobilisations corporelles — Materiel de transport	IV		MP 34 555	MQ 120 631	MR 120 631
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 2 531	MT 21 533	MU 21 533
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IV		NG 44 941	NH 537 227	NI 537 227
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	I0		ØX	ØY 30 431	ØZ 30 431
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 3 307	2G 3 307
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 33 738	2H 33 738
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 44 941	ØL 764 743	ØM 764 743

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	10 017	PF	1 745	PG		PH	11 762
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	43 212	PW	6 022	PX	2 555	PY	46 679
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	72 498	QA	36 449	QB	5 300	QC	103 647
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	51 505	QE	9 697	QF		QG	61 201
	Matériel de transport	QH	76 974	QI	22 443	QJ	31 750	QK	67 667
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 784	QM	5 628	QN	1 971	QO	15 441
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	255 973	QV	80 238	QW	41 576	QX	294 636
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	265 990	ØP	81 983	ØQ	41 576	ØR	306 398

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. générales agenc. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles — Inst. générales agenc. et aménag. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob. corporelles — Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non cumulé NP + NQ + NR	NW		Total général non cumulé (NS + NT + NU)	NV			Total général non cumulé (NW - NV)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	30 500	4B	4C	30 500	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	30 500	TV	TW	30 500	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	6B	6C	6D				
	sur immobilisations - corporelles	6E	6F	6G	6H				
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2	Q3	Q4	Q5				
	sur immobilisations - titres de participation	9I	9V	9W	9X				
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Q6	Q7	Q8	Q9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	9T	6U	3 075	6V	1	6W	3 075	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6V	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	3 075	TZ	1	UA	3 075	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	30 500	UB	3 075	UC	30 501	UD	3 075
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	3 075	UF	30 500		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	3 307	UV		UW	3 307	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 689		3 689			
	Autres créances clients	UX	719 961		719 961			
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie * (Provisions pour dépréciation exceptionnelles * UQ)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 913		2 913			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 546		14 546			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	9 991		9 991			
	TOTAUX	VT	754 408	VU	751 101	VV	3 307	
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	264 758	264 758		
Personnel et comptes rattachés		8C	90 592	90 592		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	99 659	99 659		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	27 150	27 150		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 279	12 279		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 053	6 053		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8I				
Groupe et associés (2)		VI	71 368	71 368		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	341	341		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	572 199	VZ 572 199		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	71 368
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/06/2016

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 748 886

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB
	de son conjoint			moins part déductible *		à réintégrer	WC
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	9 031	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	6 325	XE : 14 356
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW : 746
Amendes et pénalités		WJ	746	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7 : 357 229
Quote-part	Résultats réalisés par intermédiaire de personnes non soumises à l'IS	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209-B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		I8
	- imposées au taux de 0 %		ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme		WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions		WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)			XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (actif ne exonéré)	SW		WQ : 74
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							YI
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							YJ
						TOTAL I	WR : 1 121 291

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E * — WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) — WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
	- imposées aux taux de 0 %	WH
	- imposées aux taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A	XA
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*		ZV
Majoration d'amortissement *		XD

Mesures d'incitation — Abattement sur le bénéfice et exonérations *

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
Pôle de compétitivité hors CIFT (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	KJ		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
Zone franche urbaine - TF (art. 44 octies et octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	10 208	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI			XG : 22 735
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y2
							TOTAL II		XH : 22 735

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	1 098 556
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 098 556 XO

Détail des réintégrations diverses		
LOYER VEHICULE DE TOURSIME EXCEDENTAIRE		74
Total des réintégrations diverses	WQ	74
Détail des déductions diverses		
Déduction exceptionnelle pour investissement	X9	10 208
CICE		12 527
Total des déductions diverses	XG	22 735

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	51 825

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	512 326	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
				- Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	463 504	Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau		ZG	975 831
TOTAL I	ØF	975 831	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	975 831

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	68 243 / 328 462
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < 6 mois)	J8	XQ	53 301 / 52 912
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	102 522 / 1 575
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	251 371 / 238 573
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	475 437 / 621 522
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	12 855 / 6 975
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS	9Z	44 170 / 21 627
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	57 025 / 28 602
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		YY	553 726 / 462 516
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	230 269 / 181 559
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*		ØB	304 402 /
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	/
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	% / %
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1	5008	16 000		16 000		
2	PORTABLE JPB	1 572		1 012		560
3	AUDI A1 SPORTBACK	18 555		15 750		2 805
4	TOSHIBA LOOF	959		959		
5	CHARIOT ELEVATEUR	2 000		2 000		
6	PORTIQUE	3 300		3 300		
7	AIRE DE STOCKAGE	2 555		2 555		
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations * 1	1 250	1 250	1 250				
2		(560)	(560)				
3	2 804	(1)	(1)				
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments 13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme des exercices sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)		689				
CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C	autres plus-value taxable à 19 % ⑪						
			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SOCIETE ARCHITME SARL | Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Imposition répartie sur 10 ans				
	Imposition répartie sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant [X] *

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12.8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABchimie SARL											Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :												
Exercice ouvert le : 01/07/2017 et clos le : 30/06/2018									Durée en nombre de mois		1	2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 655 442
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 655 442

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 075
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	55 495
Variation positive des stocks	OD	43 556
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	6 086
Reprises sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	106 211

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	1 051 261
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	432 136
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	27 620
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 511 228

IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 250 426

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 250 426

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	3 655 442	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	10		
Période de référence	GY	01/07/2017	GZ	30/06/2018			
Date de cessation			HR				

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel *	YP	10
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS IMMOBILISATIONS	3 365	4 054
PENALITES ET AMENDES	746	
CONDAMNATION PRUD'HOMMES	43 218	
REGUL COMPTE TIERS	1 971	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS au capital de 28 000 euros

1230 Route de la Porte
ZA LA Rivoire »

38630 – CORBELIN

R.C.S. VIENNE 453 756 314

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14/12/2018
PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix huit,
le quatorze décembre,
à 18 heures,

les actionnaires se sont réunis au siège social, sur convocation effectuée par le président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur **Jean-Pierre DOUCHY** préside la séance en sa qualité de président, actionnaire. Il constate que sont présents ou représentés :

. Madame **Corine GUEGAN**
propriétaire de 2 actions numérotées de 1 à 2 — 2 actions

. **Lui-même**
propriétaire de 698 actions numérotées de 3 à 700 — 698 actions

soit : — 700 actions

représentant la totalité du capital social.

Le Président déclare alors que tous les actionnaires étant présents, l'assemblée est valablement constituée, apte à délibérer et qu'elle peut prendre ses résolutions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- *le rapport du président sur les opérations de l'exercice clos le 30/06/2018*
- *le rapport du président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce*
- *l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,*
- *le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.*

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, plus de quinze jours avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

- Rapport de gestion sur l'activité de la société
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018
Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce
- Distribution de dividendes
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de cet exercice, lesquels font apparaître un bénéfice de **748.886 euros**

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à : 748.886 euros

Au report à nouveau	**498.886**	**euros**
Dividendes	**250.000**	**euros**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE, ETANT OBSERVE QUE L'ASSOCIE INTERESSE N'A PAS PARTICIPE AU VOTE.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités prévues par la loi.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et son associée.

Corine GUEGAN **Jean-Pierre DOUCHY**